



## Texte intégral de la position de politique publique – Règlementation du cannabis

Produits de santé consommateurs Canada reconnaît que le cannabis est adopté mondialement comme produit de santé. Alors que les preuves concernant les produits de cannabis continuent de s'accumuler, les patients comme les consommateurs recherchent de l'aide pour interpréter la validité des allégations santé, les risques, les bienfaits, les contradictions et les interactions potentielles avec les médicaments associés à ces produits. En ce moment, le Canada fait face à une opportunité. Nous pouvons démontrer au monde entier comment gérer, à partir de preuves scientifiques, les risques associés à l'usage récréatif du cannabis tout en créant un environnement qui favorise la recherche sur ses bienfaits potentiels pour la santé. Nous pouvons mettre en place des pratiques qui soutiennent les intérêts des patients et des consommateurs face aux produits de santé sans les catégoriser comme utilisateurs récréatifs de drogues.

Pour les plus de 800 000 Canadiens qui se procurent du cannabis à des fins de santé sans documentation ni ordonnance médicale, il est important que nous saisissons cette opportunité. Le système réglementaire actuel est conçu pour traiter l'accès aux produits récréatifs et ne convient aucunement aux produits de santé. En fait, cette façon de faire a créé un système qui, à toutes fins pratiques, contourne le très efficace régime réglementaire qui régit les produits de santé depuis des décennies au Canada. À titre d'exemple, l'approche actuelle face au cannabis dirige les utilisateurs à des fins de santé, tout comme les utilisateurs de drogues récréatives, vers les modèles de vente au détail destinés à vendre des produits récréatifs. Pour plusieurs Canadiens soucieux de leur santé, il s'agit d'une introduction ou d'une exposition au cannabis récréatif dont ils pourraient vraiment se passer.

L'approche actuelle empêche également les fabricants de médicaments en vente libre et de produits naturels éprouvés scientifiquement de solliciter l'approbation de produits contenant des ingrédients tirés du cannabis. Il fait en sorte que le marché est saturé de produits de cannabis qui ne sont ni conçus, ni testés, ni étiquetés, ni même approuvés à des fins de santé.

### Recommandations :

- 1. Le gouvernement doit immédiatement proposer des changements à la liste des médicaments d'ordonnance afin d'en éliminer le CBD. Ce changement permettrait d'appliquer les lois sur les produits de santé sans ordonnance à tous les produits de santé à base de cannabis associés à des allégations santé implicites, comme le cannabidiol (CBD). Tout ingrédient dont est prouvé qu'il ne provoque aucune dépendance devrait être réglementé comme tout autre médicament en vente libre ou produit de santé naturelle.*

*Comme c'est le cas pour tous les autres médicaments approuvés, cette approche doit faire la distinction entre la vente de produits à des fins de santé et celle de produits à des fins récréatives.*



La façon de traiter les médicaments en vente libre et les produits de santé naturelle n'est pas nouvelle. Les lois et orientations en place offrent aux Canadiens les protections suivantes qui n'existent pas pour le cannabis récréatif :<sup>1</sup>

- L'usage des médicaments en vente libre et des produits de santé naturelle ne peut engendrer la dépendance.
- Chaque produit individuel doit être approuvé par Santé Canada afin de s'assurer de son innocuité, de son efficacité et de sa haute qualité avant d'être offert aux consommateurs.
- Parmi les autres renseignements importants, l'étiquetage doit indiquer l'action du produit, les directives d'utilisation, les mises en garde, les précautions et les mesures à prendre en cas d'incident.
- Ces produits sont vendus dans des endroits où on vend d'autres médicaments et conseillent aux consommateurs et patients de s'adresser à des professionnels de la santé, comme leur pharmacien ou leur médecin, pour obtenir du soutien et des conseils au sujet de leur usage.

Recommandations :

**2. Santé Canada doit immédiatement reconnaître le Rapport d'étude critique du cannabidiol (CBD) du Comité d'experts sur la**

**Les vaporisateurs de nicotine** – Qu'advient-il quand les fabricants de produits récréatifs obtiennent l'exclusivité du marché d'un produit de santé?

L'approche prônée par le gouvernement face aux vaporisateurs de nicotine au Canada offre un bien triste exemple de ce qui survient quand la réglementation favorise l'accès aux produits récréatifs plutôt qu'aux produits de santé.

Les vaporisateurs de nicotine sont associés à une croyance importante au sein du public à l'égard de leurs bienfaits potentiels pour la santé (cessation du tabagisme ou torts moindres comparativement au tabagisme). Cependant, le marché légal interdit la vente de vaporisateurs de nicotine en vente libre ou de produits de santé naturelle approuvés par Santé Canada pour ces usages.

Selon l'Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues (ECTAD) : sommaire des résultats pour 2017 de Statistique Canada, 32 % des fumeurs passés ou présents de cigarettes qui ont utilisé les produits de vapotage signalent l'avoir fait pour la cessation du tabagisme.<sup>5</sup>

Ces Canadiens n'ont eu d'autre choix que d'utiliser les vaporisateurs de nicotine récréatifs afin de soutenir leurs efforts de cessation du tabagisme. Toutefois, contrairement aux produits de santé, les fabricants de produits récréatifs n'ont aucune obligation de prouver à Santé Canada que leurs produits procurent quelque bienfait que ce soit aux consommateurs

Le recours aux lois récréatives pour obtenir des bienfaits pour les consommateurs peut provoquer des résultats négatifs bien réels pour la santé publique. De récentes études ont démontré une augmentation du nombre de jeunes vapoteurs de nicotine, ce qui vient renormaliser les comportements de tabagisme et l'exposition des Canadiens qui tentent de s'affranchir du tabac à des niveaux inutilement élevés de nicotine, dont l'impact sur leur santé et sur leur capacité de cesser de fumer est encore inconnu.<sup>6</sup>

Quand on donne aux industries récréatives l'exclusivité du marché de produits potentiellement de santé, on impose un risque grave aux Canadiens soucieux de leur santé.



## *dépendance aux drogues de l'Organisation mondiale de la santé (2018).<sup>2</sup>*

Nous pouvons nous inspirer de notre expérience avec le chanvre pour éviter les erreurs du passé. Depuis plus de 20 ans, nous autorisons les produits à base de chanvre sur nos marchés, y compris dans notre alimentation, nos cosmétiques et nos produits de santé naturelle. Nous avons depuis longtemps reconnu les études et fait refléter dans la loi le fait que le tétrahydrocannabinol (THC) est le principal ingrédient (cannabinoïde) préoccupant du cannabis en ce qui a trait à la dépendance et aux torts. Le chanvre est à proprement parler un cannabis pauvre en THC.

Les produits de chanvre peuvent contenir du CBD ou tout autre cannabinoïde. Toutefois, après plus de 20 ans sur le marché, Santé Canada considère tous les cannabinoïdes, y compris ceux que l'on retrouve dans le chanvre, comme causant potentiellement la dépendance.<sup>3,4</sup>

Cette préoccupation sans fondement a poussé Santé Canada à dresser des barrières juridiques pour les médicaments en vente libre et les produits de santé naturelle qui contiennent des ingrédients que l'on retrouve dans le cannabis, comme le CBD, qui a récemment fait l'objet d'une étude de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'OMS a conclu : « Chez l'humain, le CBD n'affiche aucun effet indiquant un potentiel d'abus ou de dépendance. »<sup>2</sup>

Vu que ces produits sont destinés à fournir des bienfaits thérapeutiques, ils devraient être vendus dans les commerces de santé et les pharmacies, plutôt que chez des détaillants de produits récréatifs ou réservés aux adultes. Les produits de santé à base de cannabis devraient être disponibles pour les patients et les consommateurs dans le cadre d'un système plus vaste qui pourrait contribuer à valider les allégations santé de ces produits et au besoin, évaluer et conseiller leur usage approprié.

Santé Canada doit continuer à protéger le bien-être de tous les Canadiens, y compris lors de l'usage de produits de santé à base de cannabis. Des conversations avec un professionnel de la santé, comme un pharmacien, peuvent aussi jouer un rôle important dans l'usage sécuritaire et efficace de ces produits et pour permettre aux Canadiens de prendre des décisions informées.

### *3. Le gouvernement doit mener une étude sur les implications pour la santé publique du recours à des lois destinées à contrôler les substances récréatives afin de gérer des produits ayant des bienfaits potentiels pour la santé.*

À titre comparatif, les États-Unis font aussi face à un marché noir croissant de produits à base de cannabis (chanvre), en particulier de CBD. Toutefois, la Food and Drug Administration (FDA) ne propose aucunement d'introduire de réglementation fédérale destinée à permettre l'utilisation récréative des produits de CBD. Elle consulte plutôt au sujet de la réglementation possible de ces produits dans le cadre des lois sur l'alimentation, les cosmétiques et les produits vétérinaires existantes. Cette disparité entre les approches réglementaires entre Santé Canada et la FDA est sans précédent pour une substance qui ne peut franchir légalement notre frontière commune. La situation est particulièrement préoccupante quand on constate la mesure avec laquelle le CBD est utilisé de chaque côté de la frontière. Il en résultera vraisemblablement la plus grande confusion chez tous les voyageurs.

#### Recommandations :



#### *4. Le gouvernement doit tenir compte de l'harmonisation internationale, du commerce électronique et des contrôles frontaliers dans la mise en place d'une approche réglementaire des produits de santé en vente libre à base de cannabis*

Le Canada réglemente depuis longtemps les médicaments en vente libre et les produits de santé naturelle. Nul besoin de réinventer la roue. Nous devons travailler de concert avec d'autres juridictions faisant face à des défis comparables. Le vif intérêt envers les produits dérivés du cannabis représente une opportunité de choix pour bonifier les lois déjà en place. Le moment est idéal pour que le Canada démontre comment réglementer ces produits de la meilleure façon possible tout en mobilisant les Canadiens envers leur santé. La première étape de l'atténuation des implications en santé publique de l'usage récréatif du cannabis devrait être d'offrir aux Canadiens des produits de santé dérivés du cannabis qui soient sécuritaires et efficaces au même endroit où sont vendus les autres produits de santé.

1. Conseils de Santé Canada pour que des ingrédients sur ordonnance passent à sans ordonnance : <https://www.canada.ca/en/health-canada/services/drugs-health-products/natural-non-prescription/legislation-guidelines/guidance-documents/data-requirements-switching-medicinal-ingredients-prescription-to-non-prescription-status.html>  
<https://www.canada.ca/en/health-canada/services/drugs-health-products/drug-products/prescription-drug-list/guidance-document.html>
2. Étude critique du cannabidiol par l'OMS : <https://www.who.int/medicines/access/controlled-substances/CannabidiolCriticalReview.pdf>
3. Prescription Drug Listing cannabinoids: <https://www.canada.ca/en/health-canada/services/drugs-health-products/drug-products/prescription-drug-list/notice-prescription-drug-list-2018-10-17.html>
4. Consultation on cannabis health products: <https://www.canada.ca/en/health-canada/programs/consultation-potential-market-cannabis.html>
5. Statistique Canada – Le vapotage au Canada : <https://www.canada.ca/en/health-canada/services/smoking-tobacco/vaping/canada.html>
6. Données de santé publique de l'Ontario <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/literature-review-ecigarettes.pdf?la=en>